

La rééducation des fillettes perturbées

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **54 (1966)**

Heft 67

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Allô la ville, ici la campagne

Qu'espérer d'une agriculture de groupe?

Au moment où l'agriculture européenne se voit inéluctablement mise en demeure de repenser ses problèmes de structure afin d'assurer sa place dans l'économie future, hommes et femmes du monde rural s'interrogent sur la valeur des nouvelles méthodes de travail et sur l'opportunité d'une planification de leurs activités professionnelles.

Des groupes de travail, où théoriciens et praticiens clairvoyants confrontent les résultats de leurs expériences, permettent aux esprits de s'ouvrir aux tendances nouvelles.

Au cours d'une de ces sessions d'études, des paysannes représentant divers secteurs de l'agriculture européenne cherchaient à déterminer l'évolution qui permettrait de libérer la paysanne d'astreignantes besoins afin de la replacer au centre d'activités féminines plus en rapport avec ses forces et ses goûts. Il fut suggéré une mécanisation plus poussée qui se substituerait à la trop fréquente participation de la femme aux travaux extérieurs.

D'autres suggestions émanant des représentantes de pays d'élevage où la femme par tradition est soumise à des incursions fréquentes aux écuries familiales, prénoient les étables communautaires et voyaient dans ce système coopératif l'unique moyen de sortir la paysanne d'un secteur des moins féminins.

...Coopératives de machines, étables communautaires, l'idée d'une centralisation des forces et des moyens financiers faisait son chemin.

L'agriculture de groupe

Et c'est alors que chaque déléguée rapportait ses expériences régionales, qu'une jeune exploitante de Haute-Savoie, relatant les résultats obtenus dans son pays, allait bien au-delà des essais timidement basés en communauté : avec enthousiasme, elle décrivait une agriculture de groupe qui, de prime abord pouvait heurter les traditionalistes habitués à une agriculture individualiste et à une exploitation à caractère familial.

Et pourtant, à l'entendre, force était d'admettre le séduisant de la situation qu'elle dépeignait : communauté de travail groupant deux ou trois exploitations, mise en commun d'un parc à machines important, répartition des activités selon les goûts et compétences de chacun. Enfin et surtout, cette collaboration de tous les instants entre plusieurs exploitants qui permet un horaire moins chargé, où trouvent enfin place des congés, voire des vacances, dont l'inexistence avait incité jusqu'alors tant de jeunes à quitter l'agriculture.

Qu'en est-il chez nous ?

Depuis quelques années, ce mouvement coopératif donne naissance à des associations d'achat et d'utilisation en commun de machines agricoles. Parant ainsi au manque de main-d'œuvre et groupant des surfaces cultivables assurant la rentabilité du capital investi, ces coopératives étaient les premiers signes de l'évolution souhaitée par la jeune génération.

Et si toutes les expériences ne furent pas concluantes, toutes furent intéressantes et ouvraient la route à une communauté de travail plus grande. Déjà quelques associations intégrales, réunissant sous une gestion unique deux ou trois exploitations, confirment cette tendance, et si à cette heure, nous manquons de recul pour juger valablement de ces jeunes expériences, relevons toutefois qu'aucun de ces pionniers ne souhaiterait revenir à une agriculture de structures traditionnelles.

Quatre familles, une communauté de travail

A l'heure de la Confédération européenne de l'agriculture, ce serait raccourcir terriblement notre optique de s'en tenir uniquement au résultat de nos expériences belvédériques : un coup d'œil hors de nos frontières nous incite aujourd'hui à analyser la situation d'une coopérative agricole de Haute-Savoie, dont l'expérience déjà longue et la stabilité permettent de considérer comme une expérience valable.

A l'origine, trois frères, chacun propriétaire d'un petit domaine de type traditionnel, où femmes et enfants étaient constamment mis à contribution.

L'attraction des villes voisines et le tourisme qui s'implantait dans la région les obligèrent à modifier leurs structures agricoles. C'est alors que l'expérience d'une communauté de travail fut tentée. Une quatrième exploitation — celle d'une sœur mariée — s'intégra à la coopérative. Ils constituèrent ainsi une société civile dans laquelle bétail et chédaïl représentent la mise en commun. Chacun reste maître de son bien-fonds pour lequel lui est versé un fermage.

Aujourd'hui, 80 hectares font vivre ces quatre familles : 14 hectares sont consacrés à l'arboriculture (avec vente de jus de fruit) et une stabulation libre de quarante vaches laitières constitue une autre source de revenus.

Chaque famille a sa maison et son ménage propre. Afin de garder la cohésion nécessaire à la bonne marche d'une exploitation pareille, les quatre agriculteurs partagent leur petit déjeuner et au cours de ce seul repas pris en commun établissent les plans de la journée et la répartition du travail. Car, comme le relevait un des membres de cette communauté : « Ce n'est pas avec des décrets ni des lois qu'on crée des corporations. Mais avec beaucoup de bon sens et d'ouverture d'esprit... »

Et le rôle des épouses ?

Retournées à leur cercle familial, elles ne s'y retranchent pas dans un rôle d'arrière plan. La comptabilité et la commercialisation des produits du verger leur permettent de suivre dans leur secteur respectif les chefs d'exploitation.

Elles apprécient d'être déchargées des besoins pénibles et ne regrettent en rien le grand ménage collectif, source de si fréquents conflits. Les acomptes versés au long de l'année selon les besoins de chaque ménage leur assure une autonomie financière que leur envie trop de jeunes paysannes dépendant encore de la bourse d'une belle-famille.

L'avenir des enfants ?

Quatorze enfants constituent la génération montante.

Quelles perspectives d'avenir leur réserve une communauté de travail de ce type ? Là, force est d'admettre que tout projet n'est qu'hypothèse. Y aura-t-il dans la génération future ce même esprit coopératif, cette même souplesse de caractère qui ont permis à quatre exploitants de renoncer à une autonomie entière et de sortir d'un individualisme farouche pour vivre mieux leur existence de terrien ?

« Nous n'engageons nullement l'avenir, prédisent-ils, nous cherchons simplement à faire un présent acceptable et viable. »

Et pour l'agriculteur d'aujourd'hui, c'est déjà tout un programme.

Yvonne Bastardot

Réflexions de deux animateurs de jeunesse

M. Jean-Pierre Galland a fait ses études à l'École de service social, parallèlement à son activité d'assistant social au Service du Tuteur général ; il était donc placé pour choisir comme sujet de son travail de diplôme : « Les caractéristiques du travail social au Service du Tuteur général à Genève ». Il en a présenté les grandes lignes et les conclusions le lundi 20 juin, à l'aula de l'École d'études sociales.

A première vue, il peut sembler que l'assistant social au Service du Tuteur général se trouve devant un dilemme constant entre les normes techniques du travail social et les normes juridiques. En fait, ces dernières sont avant tout normatives et le Code civil laisse une assez grande latitude dans leur application. Etant donné les nombreuses possibilités de recours et de modification possibles entre la première mesure prise par l'assistant social, et l'ultime décision du Tribunal fédéral, des progrès techniques sont parfaitement possibles dans le cadre fourni par le Code civil. Toutefois dans le cas d'attribution d'enfants lors de divorces, il est presque impossible de revenir en arrière. Il faut aussi se souvenir que lorsqu'une affaire a également un aspect pénal, celui-ci prime le civil.

Après une analyse des diverses fonctions juridiques du Service du Tuteur général, dont les quarante collaborateurs s'occupent d'environ deux mille cas, y compris mille enfants qui dépendent entièrement de lui, M. Galland a examiné dans une seconde partie les aspects techniques du travail social. Les sensus sapientiarum des trente dossiers sur une période de près de dix ans selon les points de repère préconisés par le Dr Jaeggi, il a constaté un certain nombre d'analogies et de différences selon que les enfants étaient d'origine genevoise ou des confédérés vivant à Genève. Pourquoi, par exemple, a-t-il été placé en institutions une plus forte proportion d'enfants genevois que de ressortissants d'autres cantons ? Pourquoi y a-t-il eu plus d'échecs parmi les Genevois que les Bernois ou les Vaudois ? Alors que, quelle que soit leur origine, la moitié des enfants ont dû fréquenter des classes spéciales.

La mère est irremplaçable

Une moindre proportion d'échecs a été enregistré lorsque des enfants de parents divorcés étaient pris en charge encore bébés, qu'entre 1 à 5 ans et, à plus forte raison, à l'âge scolaire. L'auteur affirme que l'attribution de la puissance parentale au père peut être une cause de graves échecs. Tous les enfants dans cette situation ont dû suivre des classes spéciales. Parmi ceux auxquels il a été attribué personnellement étaient restés plus attachés à leur mère. M. Galland est arrivé à ces conclusions par l'examen des dossiers de deux cent trente enfants pris en charge à la suite du divorce de leurs parents. Elles sont entièrement confirmées par le sort des illégitimes et des orphelins également confiés au Tuteur général et rejoignent ainsi les données de la psychanalyse.

Les principales conclusions de M. Galland sont que, la famille étant pour l'enfant essentiellement la mère naturelle ou adoptive, il faut tout faire pour sauvegarder son lien avec elle ; il faut en outre que la décision prise soit acceptable et acceptée par l'enfant. Enfin il faut assurer une continuité dans le traitement, ce qui implique un travail d'équipe au Service du Tuteur général aussi bien que dans les institutions, car les dossiers ré-

vélent combien ont été néfastes les changements relativement fréquents dans une courte période d'assistant social ou d'éducateur.

* * *

M. Gilbert Zbären a fait partie de la première volée des étudiants de la nouvelle Ecole d'animateurs de jeunesse et y est donc arrivé avant déjà une certaine expérience pratique au sein de l'Union chrétienne de jeunes gens et qu'il a poursuivie par la suite. Ce sont ses réflexions sur le rôle de l'animateur de jeunesse en milieu structuré qu'il a présentées comme travail de diplôme à l'École d'études sociales de Genève.

Par milieu structuré, il entend des mouvements de jeunesse comme l'Union chrétienne dont les membres sont dûment inscrits, dont les séances ont lieu selon un horaire régulier avec un programme bien défini, par opposition au centre de loisirs plus ouvert et s'adaptant davantage au goût du moment. Il est toutefois juste de dire que ce sont souvent les mouvements de jeunesse qui ont créé les centres de loisirs et ont répondu à certains besoins et pour lesquels ils ont d'emblée engagé des animateurs professionnels, alors qu'eux-mêmes hésitent encore à le faire et sont le plus souvent dirigés par les bénévoles. Mais les occupations professionnelles de ces bénévoles leur laissent de moins en moins de temps au moment où les loisirs se développent et où il faut souvent de nouvelles techniques pour attirer et retenir les jeunes.

M. Zbären a cherché et — semble-t-il — réussi à démontrer que les mouvements structurés auraient tout intérêt à employer eux aussi un animateur professionnel. La principale valeur de celui-ci provient du fait que, donné temps à temps à son travail, il peut le repenser et le faire évoluer. Cet avantage est en même temps un danger, puisque faisant beaucoup de choses, l'animateur risque de se croire omnipotent et ainsi de décourager les bénévoles dont la collaboration reste indispensable. Le seul travail valable est un travail collectif et l'animateur, des bénévoles et des responsables. En outre, si les bénévoles se sentent soutenus et encadrés, l'animateur assurant la continuité, ils resteront plus longtemps.

• • •

Les camps mixtes d'adolescents

En rédigeant son étude sur les camps mixtes d'adolescents, Mme Pierrette Bédard Hauser s'est basée sur une expérience personnelle faite dans le camp organisé en commun par le Centre social protestant et l'Union chrétienne à Planchaux en été 1965, mais elle n'a pas eu le temps de nous parler en détail. Elle a plutôt présenté quelques remarques générales et ses conclusions à propos d'un sujet qu'elle a choisi en grande partie parce que les camps mixtes d'adolescents sont encore peu connus à Genève et que tant les parents que d'autres personnes s'en méfient un peu.

Elle-même pense que si ces camps accueillent un groupe limité en âge et en nombre, ils peuvent attirer leur but avec succès en procurant aux adolescents des moments heureux et une vraie détente, tout en donnant à chacun la possibilité d'enrichir sa personnalité en découvrant ses propres ressources, en participant à une vie d'équipe, en faisant l'apprentissage du sens des responsabilités et d'un contact qu'ils n'ont, en général, pas encore expérimenté à l'école ou dans les mouvements de jeunesse ; ils prennent ainsi conscience de la complémentarité de leurs rôles.

L'encadrement est le plus important élément de réussite et, lorsqu'on a demandé à Mme Bédard quels étaient les points sur lesquels il y aurait lieu d'attirer plus particulièrement l'attention de futurs monteurs de tels camps, elle a répondu que c'était justement que les responsables vivent ensemble l'expérience et aussi qu'ils traitent les adolescents en adultes, tout en ayant un programme de rechange en réserve.

• • •

Les étudiants asiatiques

Celui de Mlle Edmée Jacot, élaboré sous la direction du pasteur J.-P. Frelick, directeur du Frey John Knox, était consacré aux étudiants asiatiques — en majorité des Chinois, des Indiens et des Vietnamiens — à l'Université de Genève. Il en ressort que ces étudiants se sentent isolés, voudraient être plus encadrés pendant leurs études, pouvoir mieux apprendre à connaître la Suisse et les Suisses. Il se sentent, en général, davantage avec leurs camarades étrangers, leurs principales relations avec des Suisses se limitant à celles de locataires. A noter qu'aucun ne s'est plaint d'ostentisme ethnique, mais qu'ils ont été très heureux que quelqu'un s'intéresse à leur sort, d'autant plus que Mlle Jacot a pu parfois leur donner des indications utiles ou les aider à résoudre des difficultés.

Ils avaient souvent des idées assez précises sur les améliorations à apporter à l'enseignement universitaire dont ils appréciaient le caractère apolitique ; la plupart de leurs suggestions sont très proches de celles formulées par les étudiants suisses eux-mêmes.

Tant M. Frelick que M. Moppert ont estimé que cette étude mériterait une lecture attentive de la part des autorités universitaires, ainsi que des étudiants suisses. Le pasteur Frelick a notamment regretté que l'Université ne profite pas davantage de l'enrichissement apporté par les étudiants étrangers, y compris leurs conceptions des études.

COMMUNIQUÉ

La tuberculose n'est pas vaincue

La Confédération, les cantons et les communes appuient fortement la lutte contre la tuberculose. L'expérience montre cependant qu'un tiers des fonds nécessaires doivent provenir d'autres sources. Votre aide nous est indispensable. Faites bon accueil aux cartes que vous recevrez dans vos boîtes aux lettres.